



REGLEMENT 3H DE VTT

VERZENAY BIKE'US



L'association du Verzenay Bike'Us vous propose la première édition des 3H VTT de VERZENAY le dimanche 30 Juin 2024.

Article 1 : Présentation de l'épreuve

Les 3H VTT de VERZENAY est une épreuve d'endurance, par équipe de 1 à 2 concurrents en relais libres. Elle consiste, pour chaque équipe, à parcourir le plus grand nombre de fois un circuit technique de VTT.

L'épreuve se déroulera au niveau de l'espace Jean Bovière à VERZENAY (51360) le 30 Juin 2024

Article 2 : Participants

La course VTT est ouverte à tous, licenciés ou non. L'âge minimum est de 18 ans révolu. Une photocopie de la licence ou un certificat médical de moins d'un an spécifiant la non contre-indication à la pratique du VTT en compétition est obligatoire. Aucune inscription ne sera acceptée sans ces documents. Les inscriptions seront sur internet sur site :

<https://ultratiming.ledossard.com/inscription/index.php?id=2384>

à partir du 31 Mars 2024. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, ni par mail. Le nombre maximum d'équipes qui pourront être inscrites en ligne sera de 40 équipes SOLO et 60 équipes DUO.

Article 3 : Sécurité

Le port du casque est obligatoire et celui de gants fortement conseillés. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de bris et vol de matériel ou de biens personnels des participants.

Article 4 : Assurances

L'épreuve ne se déroule pas sous l'égide d'une fédération. L'association informe donc tous les participants qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel une Assurance Individuelle Accident qui les couvrira en cas de dommage causés par eux, c'est à dire lors d'une chute dans laquelle aucun tiers ne pourrait être considéré comme responsable (indemnifiables ou non au titre de l'obligation d'assurance instituée par l'article 37 de la loi N°92-562 du 13 juillet 1992).

Article 5 : Matériel

Les coureurs utiliseront un VELO TOUT TERRAIN (VTT). Les vélos électriques, les vélos de type route, BMX, Gravel ou cyclo-cross **ne sont pas autorisés**. Le contrôle des vélos se fera lors du retrait de la plaque de chronométrage avant la course. Les vélos doivent satisfaire aux normes de sécurité suivants : Embouts de guidon et potence bouchés et absence de parties saillantes.

Le prêt d'une puce de chronométrage vous sera remis lors du retrait de votre inscription.

La puce sera récupérée lors du passage sur la ligne après les 3H de course ou remis par le concurrent à la table de chronométrage si abondant avant la fin de la course.

Toute perte de cette puce engendrera une facturation de 45€.

Article 6 : Relais

Les relais s'effectueront obligatoirement dans la zone déterminée à cet effet, elle sera indiquée lors du briefing des participants. Un témoin procuré par l'organisation devra être transmis entre les concurrents dans cette zone. Il s'agira d'une plaque de cadre avec une puce attachée par un double élastique pour faciliter son échange au sein de la même équipe.

Aucune tierce personne n'est autorisée à aider les concurrents au passage de témoin et ce témoin devra être donné de main à main. Les relais se font à la libre initiative des équipes. Durant toute l'épreuve, chaque équipe doit avoir un seul concurrent sur le circuit.

Article 7 : Durée de l'épreuve

La durée de l'épreuve est fixée à 3 heures.

Le départ est donné le 30 Juin à 9H30 et l'arrivée sera donnée à partir de 12h30, quand le premier concurrent au classement général franchira la ligne d'arrivée. A ce moment, aucun tour ne pourra être entamé et chaque concurrent devra franchir la ligne d'arrivée afin que le tour entamé soit comptabilisé. A l'issue de l'épreuve, les concurrents s'engagent à remettre aux organisateurs le matériel qui leur aura été mis à disposition : plaques, attaches, bracelets témoins etc...

Article 8 : Comptage

Le comptage des tours débutera dès le premier passage dans le couloir de comptage. Il sera strictement interdit de doubler d'autres concurrents dans cette zone. Les classements seront effectués au nombre de tours effectués et au temps. Chaque concurrent devra passer le dossard relais qui lui aura été remis. De même, chaque concurrent devra porter au poignet le bracelet numéroté et indétachable qui lui aura été remis.

Article 9 : Le Circuit

Le circuit est en partie composé de chemins. Sa distance est approximativement de 6 km avec un dénivelé de 150m environ. Le circuit empruntant des terrains privés, il ne sera dévoilé que la veille de l'épreuve afin de respecter les lieux. Toute utilisation des secteurs privés est interdite en dehors de l'épreuve.

Il est fortement conseillé d'effectuer la reconnaissance du parcours qui sera possible à partir de 8H jusqu'à 9H15 afin de participer au briefing d'avant course.

Article 10 : Inscriptions - Frais de participation

Les inscriptions se font uniquement en ligne, le paiement se fera par CB uniquement. L'organisation se réserve le droit de refuser les dossiers lorsque la limite maximale des participants est atteinte. Les dossiers d'inscription seront pris en compte dans

leur ordre d'arrivée, en fonction de la date du paiement électronique.

L'inscription est individuelle mais l'engagement est collectif pour l'ensemble de l'équipe. La validation de l'ensemble de l'équipe implique que l'ensemble des inscriptions soient validées. Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Un dossier est considéré complet, si et seulement si, il comporte :

- le bulletin d'inscription électronique totalement complété.
- le paiement des frais d'inscriptions, par CB.

Les copies de licence ou certificats médicaux d'aptitude à la pratique du VTT en compétition datant de moins de 1 an au jour du début de la compétition doivent être transmises sur le site de l'inscription en ligne au plus tard deux semaines avant l'épreuve, soit le 16 juin inclus.

Si un des certificats médicaux est manquant ou non valide, la participation de l'équipe entière ou de l'athlète pour les solos sera remis en cause ou annulée sans prétendre à un remboursement.

Le désistement d'une équipe ou d'un coureur ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement des frais d'engagement.

Aucun remboursement n'est possible après l'inscription.

Après inscription, et jusqu'au 28 Juin 2024, le remplacement d'un coureur déjà inscrit par un autre coureur est possible, sans frais supplémentaires. Pour ce faire, le responsable de l'équipe devra en informer l'organisation à cette adresse :

verzenaybikeus51@gmail.com

Tarifs : 16€ SOLO et 32€ DUO jusqu'au 28 Juin 2024.

Article 11 : Classements

Cette épreuve ne compte pour aucun classement officiel. Les classements se feront par catégories : Solo Hommes, Solo Femmes, Duo Hommes, Duo Femmes et Duo Mixte.

Article 12 : Autorisation administrative

L'épreuve se déroule exclusivement sur une propriété privée appartenant à la commune de VERZENAY. L'organisateur a déclaré la manifestation à la Mairie de VERZENAY qui l'a autorisée.

Article 13 : Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 24 Juin 2024. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve.

Article 14 : Acceptation du règlement

L'inscription à l'épreuve des 3h VTT de VERZENAY implique l'acceptation intégrale du présent règlement, chaque coureur s'engage donc à le respecter.

Article 15 : Droit à l'image et RGPD

Les organisateurs informent les participants que des prises de vues (photographies, vidéos) seront réalisées durant l'épreuve. Leur consentement à la diffusion de ces images est donc présumé, sauf opposition écrite de leur part auprès de l'organisation. L'organisateur informe également les athlètes qu'ils pourront recevoir des mails des partenaires de l'organisation.